

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 26 JUILLET 2012

1. Demande de la société NOVASEP.
2. Participation financière à la réalisation de manifestations sportives et culturelles : examen de demandes de dotation.
3. Construction d'un atelier de découpe et de transformation de viande à Artix : signature de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre.
4. Demande de participation à la clôture de la société SCI Vignaut.
5. Mise en souterrain des réseaux : Compte rendu de la commission du 4 juillet 2012.
6. Point sur le prêt des chapiteaux.
7. Indemnités de stage.
8. Autorisation donnée au Président de signer les marchés négociés suivants :
 - Mise en souterrain du réseau éclairage public à Lacommande,
 - Mise en souterrain des réseaux télécommunications et éclairage public à Lacq-Audéjos
9. Documentaire sur Celanese intitulé « Encore Debout ! » : décision du Bureau.

1. DEMANDE DE LA SOCIETE NOVASEP

La société NOVASEP est actuellement spécialisée dans la fabrication de produits sur lesquels la concurrence est vive. Elle a donc décidé de se lancer dans le développement d'un nouveau produit, innovant, pour lutter contre le cholestérol.

La fabrication de ce nouveau produit nécessite la construction d'une unité de purification et de production d'un coût de 27,8 M €. Le site de Mourenx, plateforme SOBEGI, pourrait accueillir cette construction mais il est en concurrence avec un autre site du groupe situé en Allemagne.

Après discussion, le Bureau émet un avis favorable à l'octroi, à la société NOVASEP, d'une aide complémentaire de 300 000 €.

2. PARTICIPATION FINANCIERE A LA REALISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES : EXAMEN DE DEMANDES DE DOTATION.

Le Bureau émet un avis favorable aux demandes transmises par les communes concernées pour le compte des associations suivantes :

- *Le Comité des fêtes de Monein pour l'organisation des 150 ans des fêtes de la pêche et du vin qui auront lieu du 3 au 6 août 2012,*
- *L'association « Lous de la Saligue » de Labastide-Cézeracq pour l'organisation d'un tournoi de basket interrégional qui s'est déroulé le 9 juin.*

3. CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION DE VIANDE A ARTIX : SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE.

A la demande du futur utilisateur, des travaux complémentaires ont été effectués pour un montant total de 68 340,61 € HT. Compte tenu de ces éléments, il convient donc de réviser la rémunération du maître d'œuvre.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 26 juillet 2012, a émis un avis favorable à la passation d'un avenant n° 2 au marché fixant la rémunération du maître d'œuvre à 270 062,88 € HT (incluant la mission SSI de 10 020,50 € HT) pour un montant de travaux de 2 407 799,80 € HT.

Il est précisé que les sommes supplémentaires, tant en rémunération du maître d'œuvre qu'en travaux qui ont été demandés par le futur utilisateur, seront payées par ce dernier lors de la vente du bâtiment avant le 31 décembre 2012.

Le Bureau émet un favorable.

4. DEMANDE DE PARTICIPATION A LA CLOTURE DE LA SOCIETE SCI VIGNAUT

La demande de réfection de clôture formulée par la SCI VIGNAUT, implantée à Arthez-de-Béarn, répondant aux conditions fixées par la communauté de communes de Lacq pour l'attribution de ce type d'aide, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'une participation financière à hauteur de 6 590,25 € HT pour 151,50 ml.

5. MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX : COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU 4 JUILLET 2012

Au vu des propositions formulées par la commission d'examen des dossiers de mise en souterrain des réseaux qui s'est réunie le 4 juillet, le Bureau :

- *émet un avis favorable aux mises en souterrain des réseaux dans les communes de Monein (rue Marca), d'Hagétaubin (VC desservant une zone périurbaine mais avec 2 lotissements existants + bâtiment Mairie / bâtiment école et un lotissement en projet), de Biron (zone urbaine RD 9) et de Sauvelade (prolongation d'une tranche sur la RD 110),*
- *émet un avis défavorable aux demandes des communes d'Abos (zone périurbaine entre giratoire boulangerie et entrée de commune), Tarsacq (zone périurbaine, habitat diffus RD 2002), Casteide Cami (zone périurbaine, habitat diffus RD 233).*

6. POINT SUR LE PRET DES CHAPITEAUX

Lors de la commission Aménagement du Territoire du 11 juin 2012, un point sur l'utilisation des chapiteaux par les communes de l'intercommunalité a été réalisé.

Il est rappelé que les 2 chapiteaux de 200 m² (un 20x10 et un 25x8) et le matériel (ex. : grilles d'exposition, barrières containers, plantes) sont mis à la disposition des 47 communes, gratuitement par notre structure intercommunale et ce, depuis le 1^{er} janvier 2011.

En ce qui concerne plus particulièrement les chapiteaux, le règlement est le suivant : **la demande de réservation doit être établie impérativement par la mairie concernée.** Dans le cas où une association demande le chapiteau, celle-ci doit transmettre sa requête à la mairie qui la valide et l'adresse ensuite à la communauté de communes de Lacq.

Il faut savoir que ces chapiteaux sont **réservés prioritairement pour les fêtes locales.** Dans le cas où, sur un même week-end, 3 fêtes locales ou plus ont lieu, la CC Lacq met en place ses 2 chapiteaux puis loue un ou d'autres chapiteaux pour satisfaire la ou les manifestation(s) supplémentaire(s). Cette mise à disposition comprend, pour les communes adhérentes, le transport, le montage et le démontage soit par les agents de la CC Lacq (pour les chapiteaux de la CC Lacq), soit par le personnel mis à disposition par la société de location de chapiteaux.

En dehors des fêtes locales et si une réservation de chapiteau est faite, celle-ci sera honorée en fonction de la date de la demande et de la disponibilité de nos 2 structures. De ce fait, il est conseillé de prendre rang le plus tôt possible.

Depuis quelque temps, il semble que des chapiteaux soient montés dans certaines communes, mais ceux-ci ne sont pas utilisés, pour des raisons diverses, par les collectivités ou les associations qui en avaient fait la demande.

En conséquence et par respect pour le service qui assure le montage et le démontage de ces matériels, il est demandé aux élus de réserver ces chapiteaux uniquement si cela est vraiment nécessaire à la manifestation : cela permettra, en outre, une utilisation par d'autres communes ou associations. Un courrier sera adressé aux 47 Maires afin de rappeler les éléments qui viennent d'être cités.

Avis favorable du bureau.

7. INDEMNITES DE STAGE

Au vu des règles retenues en la matière, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'une indemnité de 2 705,62 € à un étudiant en License professionnelle Système d'Information Géographique, pour un stage intitulé « Localisation et caractérisation des établissements et équipements sur les 47 communes de la CCL » effectué au sein du service SIG pendant quatre mois et demi et de 1 803,75 € à un étudiant en License professionnelle Génie Géomatique pour l'Aménagement du Territoire, pour un stage intitulé « Structuration et mise à jour de la base adresse de la CCL » effectué également au sein du service SIG pendant trois mois.

8. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES NEGOCIES SUIVANTS : MISE EN SOUTERRAIN DU RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC A LACOMMANDE, MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX TELECOMMUNICATIONS ET ECLAIRAGE PUBLIC A LACQ-AUDEJOS

8.1 – Mise en souterrain du réseau éclairage public à Lacommande

Au vu de l'analyse de l'offre, la Commission d'appel d'offres, réunie le 26 juillet 2012 à 10 heures a décidé d'attribuer le marché ordinaire à prix unitaires à la société SPIE SUD OUEST (64 SERRES CASTET) pour un montant estimatif de 26 698.44 € HT.

8.2 – Mise en souterrain des réseaux télécommunications et éclairage public à Lacq-Audéjos

Au vu de l'analyse de l'offre, la Commission d'appel d'offres réunie le 26 juillet 2012 à 10 heures a décidé d'attribuer le marché ordinaire à prix unitaires à la société SOCA-ELEC (64 SAINT-PALAIS) pour un montant de 173 666.76 € HT.

Le Bureau autorise son Président à signer ces deux marchés avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres et impute les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

9. DOCUMENTAIRE SUR CELANESE INTITULE « ENCORE DEBOUT ! » : DECISION DU BUREAU

Le Bureau émet un avis favorable pour attribuer une aide financière de 8 000 € à la réalisation de ce documentaire. La moitié sera versée au démarrage du tournage et l'autre à l'issue de la réalisation.
